



PROPRETÉ

TP APH – TITRE PROFESSIONNEL AGENT DE PROPRETÉ ET D'HYGIÈNE

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Sur un échantillon de 56 candidats et pour l'année 2024 :

- Taux de satisfaction : 81,08 %
- Taux de réussite : 100 % (sur 54 présentés)
- Taux d'abandon : 1,8 %
- Intégration en emploi dès la fin de la formation : 18 %
- Poursuite de parcours de formation dès la fin de l'action : non concerné

Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez contacter le service communication ALAJI : Contact-formations@alaji.fr

PRE-REQUIS

- Projet professionnel validé dans les métiers de la propreté
- Maîtrise de la lecture et de l'écriture

OBJECTIFS

Acquérir un Titre professionnel du Ministère chargé de l'Emploi « Agent de Propreté et d'Hygiène » de niveau V pour accéder à un emploi reconnu dans le secteur de la propreté.

Pour les personnes qui sont déjà titulaires d'un CCP : les préparer à obtenir le CCP manquant afin d'être titulaire du titre complet pour exercer dans le secteur d'activité de la propreté.

l'Agent de Propreté et d'Hygiène assure des prestations de nettoyage manuel et mécanisé afin de garantir l'hygiène et la propreté des locaux et des équipements.

Il préserve le cadre de vie des usagers, adopte une posture de service et s'adapte à l'utilisation des locaux.

CONTENU DE LA FORMATION

CCP1 : Réaliser des prestations de nettoyage manuel et de bionettoyage :

(140 heures en centre et 105 heures en entreprise)

1. Réaliser le nettoyage manuel des surfaces
2. Réaliser le nettoyage de parois verticales et de surfaces vitrées
3. Réaliser le nettoyage manuel de locaux sanitaires
4. Réaliser le bionettoyage d'équipements, de surfaces et de locaux à risque de contamination

CCP2 : Réaliser des prestations de nettoyage et de remise en état mécanisés :

(115 heures en centre et 105 heures en entreprise)

4. Réaliser un nettoyage mécanisé
5. Réaliser une remise en état mécanisée

+ PACK D'ACCOMPAGNEMENT :

(75 heures en centre)

Accueil et Clôture

Bilans intermédiaire et final

Préparation aux Techniques de recherches d'emploi

Préparation aux épreuves de certification

DURÉE

Durée totale de 539 heures :

329 heures en centre

210 heures en entreprise

METHODES MOBILISÉES

- Mobilisation du plateau technique propreté
- Présentiel, présentiel enrichi
- Activités individuelles, en ateliers et en sous-groupes
- Matériel professionnel et consommables mis à disposition
- Formateurs professionnels issus des métiers de la propreté

MODALITÉ D'EVALUATION

Cette formation permet de valider le Titre Professionnel d'Agent de propreté et d'hygiène, du ministère chargé de l'Emploi. L'examen consiste en : la rédaction d'un Dossier Professionnel, des mises en situation pratiques et entretien devant un jury.

Possibilité de validation partielle : oui
Durée de validité des blocs : le candidat dispose d'un délai de 5 ans pour acquérir la totalité du titre
Équivalence : Niveau 3 (ancien niveau V – CAP) – certification OC propreté : [TFP AM](#) + [TFP AERP](#)
Passerelles : Agent de bio nettoyage
Suite de parcours : Agent de bio nettoyage
Débouchés : Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :
Tout type d'entreprise et de collectivité dans des environnements très diversifiés :

- Bureaux, locaux administratifs, immeubles d'habitation
- Hôpitaux et cliniques, établissements médico-sociaux, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (ehpad)
- Magasins, hypermarchés
- Locaux industriels
- Salles de sport, musées, cinémas, hôtellerie
- Restauration collective
- Transports en commun

Les types d'emploi accessibles sont les suivants :

- Agent de nettoyage en collectivité
- Agent des services hospitaliers qualifié
- Agent de nettoyage industriel
- Agent de propreté des locaux
- Agent de propreté en grande surface
- Agent d'entretien polyvalent

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Si demandeur d'emploi :

- Positionnement sur Kairos par un prescripteur
- Participation à l'information collective : tests de positionnement et entretien de motivation
- Intégration sur l'action de formation, maximum 1 mois après le positionnement

Si salarié :

- Prise de contact avec un chargé de développement
- Établissement d'une convention de formation et

Inscription sur l'action concernée

Formation également accessible par la voie de l'alternance (apprentissage ou professionnalisation) – Intégration dans l'un de nos CFA : <https://bit.ly/3wzF4qK>

- en savoir plus sur le contrat d'apprentissage : [ici](#)
- en savoir plus sur le contrat de professionnalisation : [ici](#)

Formation également accessible par la voie la formation professionnelle pour les salariés en poste :

- Document explicatif sur la PRO A : [ici](#)

Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :

<http://www.alaji.fr/category/sites-de-formation/>

CONTACTS

 03.83.58.18.28

 <https://www.alaji.fr/contact/>

ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.

TARIF

- Tarif individuel : nous consulter pour un devis
- En inter et en intra : nous consulter pour un devis
- Sous conditions, formation accessible aux demandeurs d'emploi et prise en charge par France Travail ou la Région Grand Est.

DERNIÈRE MISE À JOUR

17/03/2025

